
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de
détention du département de Paris au 30 ventôse, lors de la séance
du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 30 ventôse, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 18;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20130_t1_0018_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

torisé de faire faire la notification du présent à qui, et ainsy qu'il avisera bien, aux fins de son exécution.

Signés : BRIERRE, LE COUTURIER, DU MONT, LANGE, JOUENNE, LACROIX, BAJEUX (*secrét. général*).

P.c.c. : (27 avril 1793) : BUSARD (*secrét. g^{al}*).

18

Les administrateurs du département de police font passer à la Convention nationale l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, au 30 ventôse; il se monte à 6 511 personnes.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. 1^{er} germ. II] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	465
Hospice du ci-devant Evêché	110
Grande Force	617
Petite Force	313
Sainte-Pélagie	231
Madelonnettes	286
Abbaye	134
Bicêtre	825
La Salpêtrière	430
Chambres d'arrêt, à la Mairie	86
Les Fermes	31
Luxembourg	511
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	461
Brunet, rue de Buffon	47
Les Picpus, fgb St-Antoine	172
Réfectoire de l'Abbaye	100
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	114
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	269
Les Angloises, fbg St-Antoine	71
Ecossais, rue des Fossés-St-Victor	92
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	630
Mahay, rue du Chemin-Vert	85
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	44
Belhomme, rue Charonne, n° 70	93
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	77
Total général	6 511

19

Le citoyen Mignerou, ingénieur de la République, fait passer à la Convention nationale une pétition, dans laquelle il présente des vues relatives à la marine.

Renvoyé au comité de marine (3).

(1) P.V., XXXIV, 5.

(2) C 298, pl. 1032, p. 1. Signé : HEUSSÉE, CAILLEUX.

(3) P.V., XXXIV, 5.

20

Guimberteau, représentant du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg, fait passer à la Convention nationale dix médailles portant les effigies des derniers de nos tyrans, lesquelles lui ont été remises par le citoyen Peussier, chirurgien et maire de la commune de Bourghéroule, district de Pont-Audemer.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Caen, 24 vent. II] (2)

« Citoyen président,

En passant avant-hier dans la commune de Bourg-Théroude, district de Pont-Audemer pour me rendre à Caen, le citoyen Peussier, chirurgien et maire de cette commune, m'a remis dix médailles portant les effigies des derniers de nos tyrans. Ces médailles sont autant de prix remportés dans l'art des accouchements, de l'anatomie, de la chirurgie et de la botanique par Pierre-Marie Auguste Peussier son fils, actuellement chirurgien-major du 2^e bataillon de la Seine-Inférieure. Si elles ont été la récompense de l'émulation et du talent sous le règne de l'esclavage, elles doivent entrer dans le creuset national pour aider à terrasser les despotes et consolider la liberté que ces bons citoyens adorent par-dessus tout. Ils se seroient défaits plutôt de ces images abhorrées, m'a dit le père Peussier; mais ils attendoient le passage d'un représentant du peuple dans leur commune pour l'engager à en faire l'hommage à la Convention nationale, et je m'estime heureux que le hasard m'ait chargé de cette tâche agréable.

Je dois ajouter que le bon père Peussier est un solide sans-culottes qui a établi dans sa commune le règne de la raison et de la philosophie sur les débris du fanatisme et de la superstition, et que toutes les communes de ce chef-lieu de canton ont imité à l'envi l'exemple salutaire qu'il leur a constamment donné. S. et F. ».

GUIMBERTEAU.

21

La société populaire et montagnarde de Provens félicite la Convention sur les mesures vigoureuses qu'elle vient de prendre pour déjouer une faction infâme qui, sous le masque du patriotisme, vouloit détruire la représentation nationale et remettre le peuple français dans l'esclavage; elle invite la Convention à ne quitter son poste que quand l'olivier de la paix aura pris racine sur le sommet de la sainte montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIV, 5. Bⁱⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 297, pl. 1015, p. 2. Pas dans AULARD.

(3) P.V., XXXIV, 6. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t) et 8 germ. (2^e suppl^t); *Ann. patr.*, n° 446. *M.U.*, XXXVIII, 29; *J. Sablier*, n° 1211; *Mess. soir*, n° 581.